

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 mai 2020

### CRISE SANITAIRE COVID-19

#### CITES EDUCATIVES : UNE ORGANISATION COLLABORATIVE CONFORTÉE PAR L'ÉPREUVE DU FEU

Transmission à Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et à Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement d'un avis du Comité National d'Orientation et d'Évaluation (CNOE) des Cités éducatives, présidé par Sylvie Charrière, députée de Seine-Saint-Denis, s'appuyant sur les remontées d'une enquête de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) sur la continuité éducative dans les 80 cités éducatives en confinement.

Le comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE) des cités éducatives, réuni par sa présidente Sylvie Charrière, députée de Seine-Saint-Denis, a rendu public un avis qui s'appuie notamment sur la synthèse de l'enquête de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) réalisée auprès des 80 cités éducatives au début du confinement. Il encourage les acteurs des cités éducatives à poursuivre leurs efforts, et à porter une attention particulière sur 4 points :

1. La gouvernance locale, qui doit être équilibrée, horizontale, en phase avec le terrain, et disposer d'une marge d'autonomie ;
2. L'école hors l'école, que la crise a rendue nécessaire par les collaborations entre acteurs, doit être un acquis pour la suite, autour notamment du numérique éducatif, du mentorat, et du couple enseignants/parents à conforter, ainsi que du rôle du tissu associatif ;
3. La prise en charge globale des enfants et des familles en difficulté, à organiser avec l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux, comme l'a montré par exemple l'enjeu de l'aide alimentaire ;
4. Le champ des pratiques culturelles, particulièrement disparate selon les familles, doit faire l'objet d'un effort redoublé, notamment pendant la période des vacances et à la rentrée, afin d'ouvrir plus largement l'horizon des enfants et des jeunes des quartiers concernés.

Au final, l'avis du CNOE conclut que « **le modèle de fonctionnement des cités éducatives a montré sa pertinence en situation de crise, il a pu montrer qu'il n'est pas « un dispositif de plus », mais**

***un facilitateur de mobilisation collective. Il reste à le conforter, en prolongeant, par temps calme, les habitudes collaboratives, la considération des acteurs, et leur mobilisation. »***

**Les cités éducatives** : Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale et de la jeunesse, et Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, ont labellisé en septembre dernier 80 grands quartiers « cité éducative », sur la base de projets portés par les municipalités concernées, en lien avec les associations. L'enjeu est d'y fédérer dans une « alliance éducative » tous les acteurs de la réussite scolaire et citoyenne, pour renforcer l'égalité des chances, l'émancipation individuelle et le vivre-ensemble, pour les 525.000 jeunes de 0 à 25 ans qui y vivent. ([Dossier de Presse du 20 février 2020](#))

**Le comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE) des cités éducatives**, présidé par Sylvie CHARRIERE, députée de Seine-Saint Denis, a été installé par le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse et le ministre de la Ville et du Logement, le 26 novembre 2019 à l'Assemblée nationale. Il est composé d'experts, d'élus, de représentants d'associations, d'habitants ou de jeunes. Il a pour vocation d'éclairer les acteurs des 80 cités éducatives durant la période d'expérimentation de 2019 à 2022 et de faire des recommandations aux pouvoirs publics dans des avis publics et dans un rapport annuel.